

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 26 mars 2015**

Convocation en date du 18 mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt six mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Joëlle CHABERT, Mme Hélène CONDUCTIER, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON

Absents représentés : Mr Camille SCHLITTER donne pouvoir à Mme Joëlle CHABBERT

Absents excusés : Mr Daniel BLANC,

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 27 janvier 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – BUDGETS :

a – Budget de la Commune

① Compte administratif 2014

Mr Christian CHAMPELEY, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2014 à l'assemblée :

➤ **Section fonctionnement**

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	1 072 011,00	951 729,59
RECETTES	1 072 011,00	1 195 838,70

Soit un excédent de fonctionnement de 244 109,11 €.

➤ **Section d'investissement**

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	1 216 362,00	1 105 216,41
RECETTES	1 216 362,00	1 085 955,39

Soit un déficit d'investissement de -19 216,02 € correspondant à des dépenses 2014 reportées sur 2015.

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2014.

② **Compte de gestion du receveur**

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte de gestion 2014 établi par M. le receveur, conforme au compte administratif 2014.

③ **Vote du taux des trois taxes des impôts locaux**

Le Conseil Municipal vote (1abstention) une hausse de 2 % du taux de la Taxe d'Habitation, du taux de la Taxe Foncière Bâti et du taux de la Taxe Foncière Non Bâti afin de compenser les baisses des dotations d'Etat. Les taux pour 2015 sont les suivants :

TAXES	TAUX 2015	RAPPEL 2014
Taxe d'Habitation (TH)	9,78 %	9,59 %
Taxe Foncière Bâti (TFB)	13,45 %	13,19 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	49,48 %	48,51 %

④ **Affectation des résultats 2014**

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter à l'article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés), recette d'investissement, la totalité de l'excédent de fonctionnement 2014 qui s'élève à **244 109,11 €**.

Le déficit d'investissement 2014 est reporté au compte 001 (résultat d'investissement reporté), recettes d'investissement, pour un montant de **19 261,02 €**.

⑤ **Budget primitif 2015**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 026 200 €, et en section d'investissement à 613 029,000€.

b – Budget assainissement

① **Compte administratif 2014**

Monsieur Christian CHAMPELEY, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2014 à l'assemblée :

➤ **Section fonctionnement**

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	165 000,00	81 325,62
RECETTES	165 000,00	178 336,71

Soit un excédent de fonctionnement de 97 011,09 €.

➤ Section d'investissement

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	244 795,00	70 955,06
RECETTES	244 795,00	164 358,31

Soit un excédent d'investissement de 93 403,25 €.

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2014.

② Compte de gestion du receveur

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte de gestion 2014 établi par M. le receveur, conforme au compte administratif 2014.

③ Affectation des résultats 2014

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter à l'article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés), recette d'investissement, la totalité de l'excédent de fonctionnement 2014 qui s'élève à 97 011,09 €.

L'excédent d'investissement 2014 est reporté au compte 001 (résultat d'investissement reporté), excédent d'investissement, pour un montant de 93 403,25 €.

④ Budget primitif 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 152 000 € et en section d'investissement à 316 958 €.

II – TARIFS ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'assainissement appliqués depuis le 1er juillet 2014 et propose de les maintenir pour l'année 2015 :

- Abonnement annuel : 46,50 €
- Prix du m3 consommé : 0,92 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs rappelés ci-dessus pour l'année 2015.

III – TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Maire soumet au Conseil Municipal la **proposition d'avancement de grade** d'un adjoint technique de 2me classe à temps complet au grade d'adjoint technique de 1ere classe à temps complet.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote, conformément à l'avis du Comité Technique Paritaire du 6 mars 2015 :

- la création d'un emploi d'adjoint technique de 1ere classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2015

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2me classe à temps complet à compter du 31 décembre 2015.

IV – CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF – ANNEE 2015 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter, sous contrat d'engagement éducatif, des animateurs pour seconder la directrice du centre de loisirs pour les périodes suivantes :

- du 13 au 17 avril 2015 : 1 recrutement
- du 6 au 31 juillet 2015 : 2 recrutements.

Il précise que le nombre de recrutements pourra être réévalué en fonction du nombre d'enfants inscrits pour chaque période afin de respecter les taux d'encadrement légaux.

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération brute journalière à 65€ (demi-journée à 32,50€ - 6,50€ de l'heure au prorata du temps effectué) avec une indemnité compensatrice de congés payés de 10%.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la conclusion de contrats d'engagement éducatif pour les centres de loisirs d'avril et juillet 2015 (nombre de postes à déterminer en fonction du nombre d'enfants inscrits),
- approuve la rémunération brute journalière de 65 € avec indemnité compensatrice de congés payés de 10%.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6413

V – CESSION DES TERRAINS DE LA CRECHE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder, à l'euro symbolique, le terrain communal correspondant à l'emprise au sol du bâtiment de la crèche intercommunale à la Communauté de Commune du Pilat Rhodanien selon PV de délimitation n° 10-8364-BB du 25 février 2015 ci-joint :

- parcelle AD 0025 de 802 m² - modification parcellaire :
 - * 185 m² à la CCPR
 - * 617 m² à la Commune de St Pierre de Boeuf
- parcelle AD 0026 de 4 141 m² - modification parcellaire :
 - * 274 m² à la CCPR
 - * 3 867 m² à la Commune de St Pierre de Boeuf
- parcelle AD 469 de 1 582 m² - modification parcellaire :
 - * 091 m² à la CCPR
 - * 1 491 m² à la Commune de St Pierre de Boeuf

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la cession à l'euro symbolique de l'emprise du terrain correspondant au bâtiment à la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
- autorise le Maire à signer l'acte authentique.

VI – AFFAIRES DIVERSES : PROJET CAVE PARET :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 27 janvier 2015 concernant l'extension de réseau pour la cave PARET (dont le coût sera à la charge du propriétaire).

Suite à différentes réunions, les études ont été affinées. Le coût de l'extension du réseau électrique s'élève maintenant à 19 175,52 €, avec une participation de la commune de 11 508€. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Annule la délibération n° 27-01-2015-04 du 27 janvier 2015
- confie la maîtrise d'œuvre de l'extension de réseau au SIEL,
- approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune fixée à 11 508 €
- décide d'amortir le fonds de concours en un an
- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces à venir et à réintégrer la prestation dans le prix de vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
26-03-2015-1	Approbation du compte administratif de la commune 2014
26-03-2015-2	Approbation du compte de gestion 2014 du budget de la commune établi par le receveur
26-03-2015-3	Vote du taux des 3 taxes de la fiscalité locale
26-03-2015-4	Affectation du résultat de l'exercice 2014, Commune
26-03-2015-5	Approbation du compte administratif 2014 assainissem
26-03-2015-6	Approbation du compte de gestion 2014 établi par le receveur
26-03-2015-7	Affectation du résultat de l'exercice 2014-assainissem
26-03-2015-8	Tarif assainissement 2015
26-03-2015-9	Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'adjoint technique de 2me cl et création d'un poste d'adjoint technique de 1ere cl
26-03-2015-10	Contrats d'engagement éducatif – année 2015
26-03-2015-11	Autorisation de signatures – cession gratuite de terrains à la CCPR
26-03-2015-12	Extension réseau place de la Mairie – Cave PARET

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT

